



DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE CHANCELADE

Nombre de membres du conseil	
En exercice	24
Présents	18
Votants	21
Pouvoirs	3

L'an deux mille vingt-cinq, le seize décembre, à dix-huit heures trente, les membres du Conseil Municipal de Chancelade se sont réunis dans la salle ordinaire des séances, sur la convocation qui leur a été adressée le dix décembre deux mille vingt-cinq par Monsieur le Maire, conformément aux dispositions des articles L.2121-10 et 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales.

PRÉSENTS :

M. SERRE, Mme RENAUD, M. RIVOT, M. COUDASSOT-BERDUCOU, M. KUYE, Mme FAURE, Mme LAUQUÈRE, Mme TOULLIER, M. LAPEYRONNIE, M. MARCHIVE, M. THOUVENIN de VILLARET, M. CHAUMOND, M. GADY, Mme CASADO-BARBA, M. PUGNET, Mme CALEIX, M. DUPEYRAT, Mme SALINIER.

ABSENTS NON REPRÉSENTÉS :

Mme DAUDOU-ESPOSITO, Mme VANDENBERGHE et M. ANDRÉ É.

POUVOIRS :

M. LAGOUTTE (pouvoir à Mme FAURE), Mme MOULHARAT (pouvoir à Mme RENAUD), Mme CUCCURU-RIVOT (pouvoir à M. RIVOT).

Conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, Madame Edith TOULLIER est désignée secrétaire de séance.

Analyse des Besoins Sociaux (ABS) : Plan d'actions

Rapporteur : Monsieur Gilbert COUDASSOT-BERDUCOU

Suite à la première phase de l'Analyse des Besoins Sociaux (ABS) réalisée durant l'année 2025, certains axes de travail ont été identifiés. Pour cela, il est nécessaire de mettre en place des fiches actions qui permettront de répondre de manière concrète aux besoins des administrés et donc de renforcer l'accompagnement des familles.

Le projet d'action proposé vise à poursuivre l'analyse des besoins identifiés en organisant une série d'ateliers, de groupes de travail et d'entretiens individuels avec les différents acteurs locaux.

Ces actions permettront de mieux comprendre les besoins spécifiques de la population et de construire ensemble des réponses adaptées avant la restitution finale.

Les objectifs de cette phase sont les suivants :

- **Renforcer la participation** des acteurs locaux à travers des ateliers collaboratifs et des groupes de travail ;
- **Identifier des solutions concrètes** et adaptées aux besoins sociaux ;
- **Réaliser une restitution** de l'ensemble des travaux et des conclusions issues de ces actions à la collectivité.

Le montant alloué pour ce projet d'accompagnement et de réalisation de fiche action est de **3500€ HT** soit **4 200€ TTC**.



AR Prefecture

024-212401020-20251216-D124_25-DE
Reçu le 19/12/2025

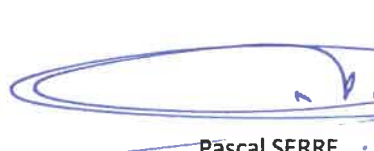
Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- **APPROUVE** la proposition d'accompagnement du Cabinet CADDEP pour un montant de **3 500€ HT** soit **4 200€ TTC** ;
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à faire, dire et signer toutes pièces se rapportant à cette affaire.

Fait et délibéré à CHANCELADE, le 16 décembre 2025.

Certifiée exécutoire :

- Reçue en Préfecture le : **19 DEC. 2025**
- Publiée le : **19 DEC. 2025**


Pascal SERRE
Maire



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Bordeaux domicilié 9 Rue Tastet - 33000 BORDEAUX, ou par l'application Téléréfuge citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par les services du contrôle de légalité.

